

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 15 janvier 2018 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **4**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
 - 4.2.** Règlement n°408-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 994 400\$ afin de procéder au remplacement du réseau d'aqueduc et à la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I).
 - 4.3.** Règlement n°409-2018 modifiant le règlement n°312-2007 afin d'augmenter le pouvoir de dépenser de la DG à 10 000\$.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Avis de motion-Révision du règlement n°364-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
 - 5.2.** Subvention d'Hydro-Québec-Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1** Mandat-Contre-expertise concernant l'affaissement de la route des Carrières.
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1** Engagement du personnel de garde pour la patinoire extérieure.
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

001-20180115

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

002-20180115

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

003-20180115

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 15 janvier 2017;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

004-20180115

4.2. RÈGLEMENT N°408-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 994 400\$ AFIN DE PROCÉDER AU REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET À LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE (PHASE I)

Considérant la confirmation d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) dans une lettre datée du 25 août 2014 au montant de 773 705\$ dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Considérant que la municipalité a déjà utilisé un montant de 18 934\$ pour procéder à la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Considérant qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 994 400\$ en attendant l'encaissement de la subvention de 754 771\$ de la TECQ;

Considérant que l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire étant donné que les travaux réalisés concernant des travaux de voirie, l'alimentation en eau potable et que le remboursement de l'emprunt est supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

Considérant la lettre datée du 31 juillet 2017 confirmant l'admissibilité potentielle du projet à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50% des dépenses admissibles provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 décembre 2017 et qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette même séance;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le règlement n°408-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 994 400\$ afin de procéder au remplacement du réseau d'aqueduc et à la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I).

Adoptée

005-20180115

4.3. RÈGLEMENT N°409-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°312-2007 AFIN D'AUGMENTER LE POUVOIR DE DÉPENSER DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Considérant que le règlement n°312-2007 a été adopté le 19 décembre 2007;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement afin d'augmenter le pouvoir de dépenser de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à adopter un règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 4 décembre 2017;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le règlement n°409-2018 modifiant le règlement n°312-2007 afin d'augmenter le pouvoir de dépenser de la directrice générale et secrétaire-trésorière à 10 000\$.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION

5.1. AVIS DE MOTION-RÉVISION DU RÈGLEMENT N°364-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame Lucie Racine, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement révisé sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

PRÉSENTATION DU PROJET

Présentation du projet de règlement

Ce projet de règlement a pour objet de réviser le règlement n°364-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Tel que mentionné à l'article 13 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

006-20180115

5.2. SUBVENTION D'HYDRO-QUÉBEC-ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la ligne électrique d'Hydro-Québec pour raccorder la Centrale Hydro-Canyon Saint-Joachim sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 33 770 \$;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 9 janvier 2018, de l'objectif, des conditions

générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joachim adhère au programme de mise en valeur intégrée, autorise Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

007-20180115

6.1. MANDAT-CONTRE-EXPERTISE CONCERNANT L'AFFAISSEMENT DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

Considérant qu'un deuxième affaissement de la route des Carrières est survenu le 6 novembre dernier;

Considérant que la demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique exige d'écarter les causes autres que naturelles avant d'accorder une subvention;

Considérant que le conseil municipal doit tout mettre en œuvre pour s'assurer qu'un tel affaissement ne se reproduise pas;

Considérant que le conseil municipal désire mandater une firme qui n'a pas jusqu'ici travaillé de près ou de loin dans la réfection ou la réparation de la route des Carrières afin d'apporter notamment une contre-expertise aux réalisations passées;

Considérant que le conseil a invité deux firmes à soumettre une proposition d'honoraires professionnels;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et résolu à la majorité des conseillers à l'exception de M. Luc Bergeron qui désire s'abstenir du vote:

- a) D'octroyer un mandat à la firme Génio experts-conseils pour réaliser une contre-expertise dans le dossier de l'affaissement de la route des Carrières aux taux horaires proposés dans l'offre de service datée du 18 décembre 2017, et ce, jusqu'à concurrence de 10 000\$;
- b) **D'attribuer cette dépense à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.**

Adoptée

7. RESSOURCES HUMAINES

008-20180115

7.1. ENGAGEMENT DU PERSONNEL DE GARDE POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Considérant que la municipalité a procédé à une offre d'emploi en octobre et qu'un seul curriculum vitae a été reçu;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de M. Jacques Labranche pour réaliser la garde et l'entretien de la patinoire extérieure de décembre 2017 à mars 2018 à raison d'un minimum de 10 heures par semaine à un taux horaire de 14,88\$.

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Dubeau, Maire, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

009-20180115

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine unanimement résolu de lever l'assemblée du 15 janvier à 20h35.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
secrétaire-trésorière